

# **JEAN LOUIS MOBFEST 2024**

# REGLEMENT ENDURANCE Samedi 25 Mai 2024

L'objectif de cette épreuve d'endurance mobylette est de s'amuser. C'est un challenge personnel d'endurance. Il est donc souhaitable que les concurrents courent sur des bases mécaniques similaires pour éviter tout excès. Toutes les modifications ne doivent concerner que des travaux tendant à améliorer le fonctionnement des pièces d'origine.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour respecter le règlement, sans avoir à employer des moyens de contrôle et des sanctions contraires à l'esprit dans lequel doit se dérouler cette sympathique démonstration!

Tous les concurrents sont tenus de prendre en compte les décisions des organisateurs et du directeur de la course et de se soumettre aux décisions des commissaires sous peine de se voir interdit d'épreuve.

# **ENDURANCE TOUT TERRAIN RESERVEE AUX MOBYLETTES À VARIATEUR**

Exemple de cadre en V: Peugeot 103, Motobécane 51 ...

Exemple de cadre tubulaire TRAIL: Peugeot TSE, Motobécane EV ...

#### **I-CATEGORIES PARTICIPANTES:**

- CATÉGORIE Mob1: Mobylette à cadre en V d'origine

Cadre V strictement d'origine
Fourche et amortisseurs d'origine ou modifié
Roues et freins d'origine. Pneu crampons conseillés
Variateur d'origine ou modifié
Cylindre 49.9 CC maxi et carter moteur d'origine
Clapet d'origine ou modifié
Carburateur 17.5 maxi
Allumage d'origine
Échappement d'origine ou modifié (93 db max)
roues d'origine

- CATÉGORIE Mob2 : Mobylette à cadre en V d'origine ou modifié

Cadre V d'origine ou modifié
Amortisseur d'origine ou modifié
Fourche, frein, bras oscillant d'origine ou modifié
Roues d'origine
Variateur d'origine ou modifié
Cylindre 70 CC maxi et carter moteur d'origine ou modifié
Clapet d'origine ou modifié
Carburateur 21 maxi
Allumage d'origine ou modifié
Echappement d'origine ou modifié (93 bd max)

CATÉGORIE Trail 1 ORIGINE : Mobylette à cadre tubulaire

Cadre tubulaire d'origine
Fourche et amortisseur d'origine
Roue (19 max) et frein d'origine. Pneus crampons conseillés
Variateur d'origine ou modifié
Cylindre 49.9 CC et carter moteur d'origine
Clapet d'origine ou modifié
Carburateur 17,5 maxi
Allumage d'origine
Echappement d'origine ou modifié (93 db max)

- CATÉGORIE Trail2 MODIFIÉ: Mobylette à cadre tubulaire

Cadre tubulaire d'origine
Fourche et amortisseur d'origine ou modifié
Roues (19 max) et frein d'origine ou modifié. Pneus crampons conseillés
Variateur d'origine ou modifié
Cylindre 70 CC maxi et carter moteur d'origine ou modifié
Clapet d'origine ou modifié
Carburateur 21 maxi
Allumage d'origine ou modifié
Echappement d'origine ou modifié (93 db max)

Toutes les pièces saillantes doivent être protégées

#### **II - EPREUVE :**

- Endurance 3H tout-terrain organisée sur le site duJ EAN LOUIS SALOON 26000 Valence le25 MAI 2024.
- Ouverture des inscriptions à partir du 1ier Février 2024 : JEANLOUISMOBFESTIVAL.FR (places limitées)
- 2 pilotes minimums (4 pilotes maximun) par mobylette.
  - 10H00: installation des stands

- 11H00 13H00 : Vérification technique : Équipement pilotes et mobylette ( homologation + sécurité ) pour remise des dossards et plaques n°.
  - 13H00:WARM-UP
  - 14H00 : Ouverture ligne de départ
  - 14H30: Départ type « Le mans »
  - 16h-16h30 : Pause
  - 18H00: Arrivée & Podium

#### **III - EQUIPES:**

- De 2 à 4 personnes / 1 capitaine + de 18 ans, équipier(s) + de 14 ans 1 seul pilote par team présent sur la piste. Relais libres

# IV - REGLEMENT DE LA DÉMONSTRATION D'ENDURANCE:

- " Durée: 3H00
- Le pilote a obligation de rouler avec sa tenue et ses équipements de sécurité. \*
- La mobylette devra être en ordre de fonctionnement et respecter les normes de sécurité pendant toutes la durée de son temps de piste. \*
- Un transpondeur devra être loué sur place et obligatoirement être fixer sur chaque mobylette et visière.
- Un parcours d'environ 2000 mètres sera tracé dans une prairie sur sol terreux avec une partie sablonneuse et un dénivelé d'environ 10 mètres. Il sera arrosé si besoin pour limiter la poussière.
- En cas de panne, la mobylette doit être mise hors de la piste, réparation autorisée hors piste et rapatriement aux stands par chemin dédié.
- Le pilote s'engage à respecter des signalisations fixes et humaine obligatoires. \*

\* Non respect = disqualification.

## Cette endurance n'est pas une course d'amusement!

Il est obligatoire de s'amuser, de colporter la bonne humeur et l'entraide.

#### **V - CIRCUIT:**

- " Un parcourt d'environ 2000 mètres sera tracé dans une prairie sur sol terreux avec une partie sablonneuse et un dénivelé d'environ 10 mètres. Il sera arrosé si besoin pour limiter la poussière.
- "Lors de l'endurance, l'intégralité de la piste est strictement interdite aux piétons ou tout autre personne n'étant pas inscrite.
- "Un chemin pédestre et des intersections seront tracés et devront être respectés.
- "L'organisateur peut modifier le parcours à tout moment pour des raisons de sécurité.
- "L'accès au Stand et paddock est interdit au public pendant la démonstration.

#### VI - STAND & PADDOCK:

- " Une zone délimitée d'environ 6m2 sera attribuée à chaque équipage, les relais de pilotes se feront devant chaque stand.
- "Les concurrents ont obligation de nettoyer leur stand et de ne laisser aucun déchet à leur départ.

# VII - ÉQUIPEMENT PILOTES:

- " Casque intégral homologué obligatoire
- " Gant type moto cross ou cuir obligatoire
- " Bottes ou chaussures montantes obligatoires
- " Dorsale (conseillée)
- " Pantalon et manche longue obligatoires, tenue moto cross vivement conseillée

#### **VIII - ASSURANCE pilote obligatoire:**

Une assurance individuelle obligatoire est souscrite par chaque concurrent auprés de la compagnie « ASSURE TON SPORT » ou à une assurance individuelle à la pratique du moto cross.

Chaque participant a l'obligation de présenter son assurance individuelle, sa tenue et sa mobylette lors du contrôle technique.

# IX - ÉCHANGE DE DOSSARDS:

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. » L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

#### X - ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ÉPREUVE:

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

# XI - RESPONSABILITÉS:

« Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs, d'incident ou d'accident de toute nature que ce soit (en particulier blessure, vol et dégâts sur vos biens personnels) durant l'événement JEAN LOUIS MOBFEST se tenant du 24/05/2024 au 26/05/2024 inclus.

## XII - DROIT À L'IMAGE:

« J'autorise expressément les organisateurs de « JEAN LOUIS MOBFEST », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au « JEAN LOUIS MOBFEST », sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »Programmation : www.jeanlouismobfest.com REGLEMENT ENDURANCE MOBFEST: WWW.JEANLOUISMOBFESTIVAL.COM